

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 27 septembre 2023

**DEL\_20230927\_10**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**24**

**28**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER  
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY  
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD  
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS  
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON  
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS  
Aurélié LE GUNEHEC

Objet :

**Conventionnement  
d'occupation  
précaire - Saint  
Nazaire  
agglomération -  
Mairie de Trignac  
logement 48 rue A.  
Vinçon  
44570 Trignac**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**29 septembre 2023**

Et que la convocation avait été faite le

**20 septembre 2023**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET  
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER  
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélié LEGUNEHEC  
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

**Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023**

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

La CARENE, Saint Nazaire agglomération est propriétaire d'une maison située 48 rue Albert Vinçon à Trignac. Ce patrimoine est inscrit au budget principal de la CARENE, Saint Nazaire agglomération, et l'acquisition doit servir à la constitution de réserve foncière en vue de réaliser un projet s'inscrivant dans la réflexion des évolutions urbaines du rond-point de Certé et de la zone commerciale. L'occupation précaire des locaux est envisagée pour permettre une gestion optimisée du patrimoine de la CARENE. L'opération d'aménagement foncière n'étant pas définie, la commune souhaite utiliser cette maison afin d'y accueillir une association.

A cette fin, les parties ont retenu comme moyen juridique, d'un commun accord entre elles, la convention d'occupation temporaire prévue aux articles L213-16 et L221-2 du Code de l'Urbanisme.

La Commune donne en location au preneur pour un usage d'habitation, la maison sise 48 rue Albert Vinçon 44570 TRIGNAC sur la parcelle 210 BO 267 d'une superficie d'environ 120m<sup>2</sup>. Dans ce cadre, le preneur est autorisé à occuper les locaux ci-après désignés :

-Composition des lieux : Entrée, salle d'eau, séjour, 2 chambres et jardin

La présente convention est accordée à titre précaire et révocable pour une durée initiale de 3 ans prenant effet à sa date de notification pour se terminer le 31 juillet 2026. Le montant de la valorisation du loyer annuel pour la surface occupée, est de 7 200 €.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délégation du conseil municipal au maire en date du 10 juillet 2023,

**VU** l'avis de la commission des finances en date du 18 septembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : Autorise le Maire à signer la convention à titre précaire et révocable pour une durée initiale de 3 ans,

**Article 2** : Dit que la dépense sera imputée à l'article 6132 du budget principal,

**Article 3** : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT